DES BAS SALAIRES POUR 2016
Les entreprises prévoient des budgets d'augmentation des salaires historiquement bas pour 2016. Une enquête du cabinet Deloitte ne prévoit une augmentation que de 1,7 %, soit quasiment moitié moins qu'en 2008.

150
C'est le nombre de postes qui sont menacés par un plan social dans le groupe Express Roularta, récemment racheté par Patrick Drahi. Source AFP

POUR ISABELLE KRYVENAC : « IL FAUT VALORISER L'ACTION DU MÉDECIN DU TRAVAIL ET L'AIDER À GARDER SON INDÉPENDANCE. » PHOTO F. MARVAUX/REA

PSA

Deux mois de lutte pour une belle victoire

Interview exclusive de la médecin du travail trop indépendante de PSA Metz, dont le poste vient d'être conforté par l'inspection du travail. Une victoire pour les salariés et la CGT de PSA.

Baptisée par les salariés « Docteur Courage », Isabelle Kryvenac continuera bien à travailler sur le site de PSA Metz-Borny. La médecin vient de recevoir la décision positive de l'inspection du travail.

Comment avez-vous réagi à cette décision ?
ISABELLE KRYVENAC Je suis très contente. PSA est une grosse entreprise, très puissante. Je ne suis qu'un grain de sable dans les rouages. L'inspectrice a considéré que je faisais mon travail : c'est pour moi extrêmement important. J'attendais avec impatience cette décision car j'ai accumulé beaucoup de stress, sans m'arrêter de travailler sur le site.

Compte tenu de mon statut protecteur, l'inspection du travail devait vérifier si effectivement il y avait un lien ou non entre la rupture de ma période d'essai demandée par PSA et l'exercice normal de mes fonctions. M. Canaguier, le DRH, argumentait qu'il avait des problèmes relationnels avec moi, sans autres éléments. L'inspectrice du travail a fait une enquête très minutieuse, a reçu le management en plus de M. Canaguier et diverses personnes qui travaillent avec moi au service de santé au travail de Metz. Elle a vu tous les documents, noté tous mes propos tenus dans les réunions : elle en a conclu qu'ils relevaient de l'exercice normal de mes fonctions de médecin du travail et que ça ne pouvait constituer un motif de rupture de ma période d'essai. « *Au surplus* », comme elle l'a écrit, l'inspectrice a considéré qu'il y avait une « *ingérence de l'équipe de direction et des ressources humaines dans l'activité du médecin du travail* ». La subordination d'un médecin du travail auprès d'un employeur est uniquement sur le plan administratif (congés, présence au travail), mais le médecin du travail doit avoir une indépendance professionnelle d'action vis-à-vis des salariés. Le médecin est contraint de respecter le code de déontologie médicale. Il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels l'employeur ne doit pas exercer de pression sur le médecin du travail.

DR

Isabelle Kryvenac
Médecin du travail de PSA Metz.

Quelle ingérence évoquait l'inspection du travail ?
ISABELLE KRYVENAC Le médecin du travail assure non seulement le suivi de l'état de santé des salariés, mais il fait aussi des rapports sur les risques dans l'entreprise au niveau collectif. Je devais présenter un rapport au CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) et la direction des ressources humaines m'avait demandé de faire une présentation des faits devant la direction. Au cours de celle-ci, on m'a dit que c'était beaucoup trop négatif, que je devais modifier certains de mes propos. L'inspection du travail a considéré que selon les éléments qu'elle a notés, il y avait ingérence de l'équipe de direction et des ressources humaines dans mon activité. Cela caractérisait une atteinte à mon indépendance de médecin du travail en méconnaissance des articles du Code de la santé publique et du Code du travail. Lors de réunions de CHSCT, j'ai aussi évoqué un certain nombre d'éléments : l'adaptation des postes, le fonctionnement du service de santé au travail… L'inspectrice estime que cela fait partie de mon travail et que j'ai le droit de le préciser lors de réunions.

Alors que la médecine du travail est régulièrement remise en cause par des employeurs, et risque d'être réformée, êtes-vous confiante dans votre situation ?
ISABELLE KRYVENAC PSA va certainement poursuivre ses démarches à mon encontre pour que je quitte le groupe. La direction peut faire appel auprès du ministère et/ou du tribunal administratif dans un délai de deux mois. Je ne m'attendais pas à un tel soutien de la part des salariés de PSA, ouvriers, techniciens, cadres… Cela reflète vraiment une attente des salariés. La médecine du travail a besoin d'être renforcée et que l'État, l'administration du travail, le ministère de la Santé considèrent bien qu'il faut des compétences médicales dans la médecine du travail ; elle fait partie de la santé publique. Il faut valoriser l'action du médecin du travail et l'aider à garder son indépendance malgré la société actuelle qui privilégie la réduction des coûts, l'augmentation des profits. Il faut que le médecin du travail reste là pour assurer une prévention des risques professionnels et qu'il y ait une démocratie sanitaire. Les salariés ont quand même une pénibilité importante dans certains secteurs actuellement en France. •

PROPOS RECUEILLIS PAR KAREEN JANSELME

LA MOBILISATION CONTINUE

En juin, la direction de PSA Metz a tenté de se séparer de sa médecin du travail pour « *problèmes relationnels* », juste avant la fin de sa période d'essai, qu'elle avait déjà renouvelée. Pour la CGT, le zèle de la médecin dérange la direction. Le syndicat dénonce une équipe dirigeante qui ne respecte pas l'indépendance de la médecine du travail. 750 salariés du site de PSA Metz-Borny ont signé une pétition pour soutenir Isabelle Kryvenac, bientôt relayés par une quarantaine de personnalités du monde politique, social, médical, culturel. Aujourd'hui, la pétition a recueilli 2 000 paraphes. Elle est toujours d'actualité : change.org kryvenac.